

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	MAIRIE DE THILAY
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Mme Jeannesson Nicole
Adresse : N°	19 rue de la Naux
Commune	THILAY
Code postal	08800
Nature des activités :	Collectivité
Qualification :	Maire

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 CASTOR FIBER	Barrages sur le ru de Desnigel à Thilay
CASTOR d'EUROPE	
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : <u>Arasement progressif des barrages pour diminuer les hauteurs d'eau en amont afin de protéger les habitations et les locaux industriels des inondations. En effet la faible topographie du site fait que les barrages ont une influence très forte sur les niveaux d'eau en amont du ruisseau et la zone inondée lors des phénomènes pluvieux couvre une emprise importante.</u>			
<u>Les niveaux d'arasement seront matérialisés par des jalons posés en coordination avec la DDT, l'OFB et l'association RENARD.</u>			
.....			
.....			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction

☐ Préciser :

Altération



Préciser : Arasement progressif encadrés par la DDT, l'OFB et l'association RENARD

Dégradation

☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale

☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale

☐ Préciser :

Autre formation

☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Les interventions pourront être nécessaires toute l'année, avec une attention particulière en.....
ou la date : automne et en hiver, hors de la période de reproduction (fin hiver / printemps).....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND. EST.....

Départements : ARDENNES.....

Cantons : BOGNY SUR MEUSE.....

Communes : THILAY.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

☐

Mesures de protection réglementaires

☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

☐

Renforcement des populations de l'espèce

☐

Autres mesures

☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les interventions seront prévues préférentiellement hors de la période de reproduction (fin hiver/printemps).....

Les niveaux seront gérés de manière à ne pas remettre en cause les gîtes à castors.....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu des opérations, comprenant des photos avant après sera transmis à la DDT, l'OFB et l'association RENARD.....

La commune demandera à l'association RENARD de faire le suivi, mais aussi de l'aider à mettre en place l'information des riverains et plus généralement des habitants de la commune vis à vis de la gestion des castors.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

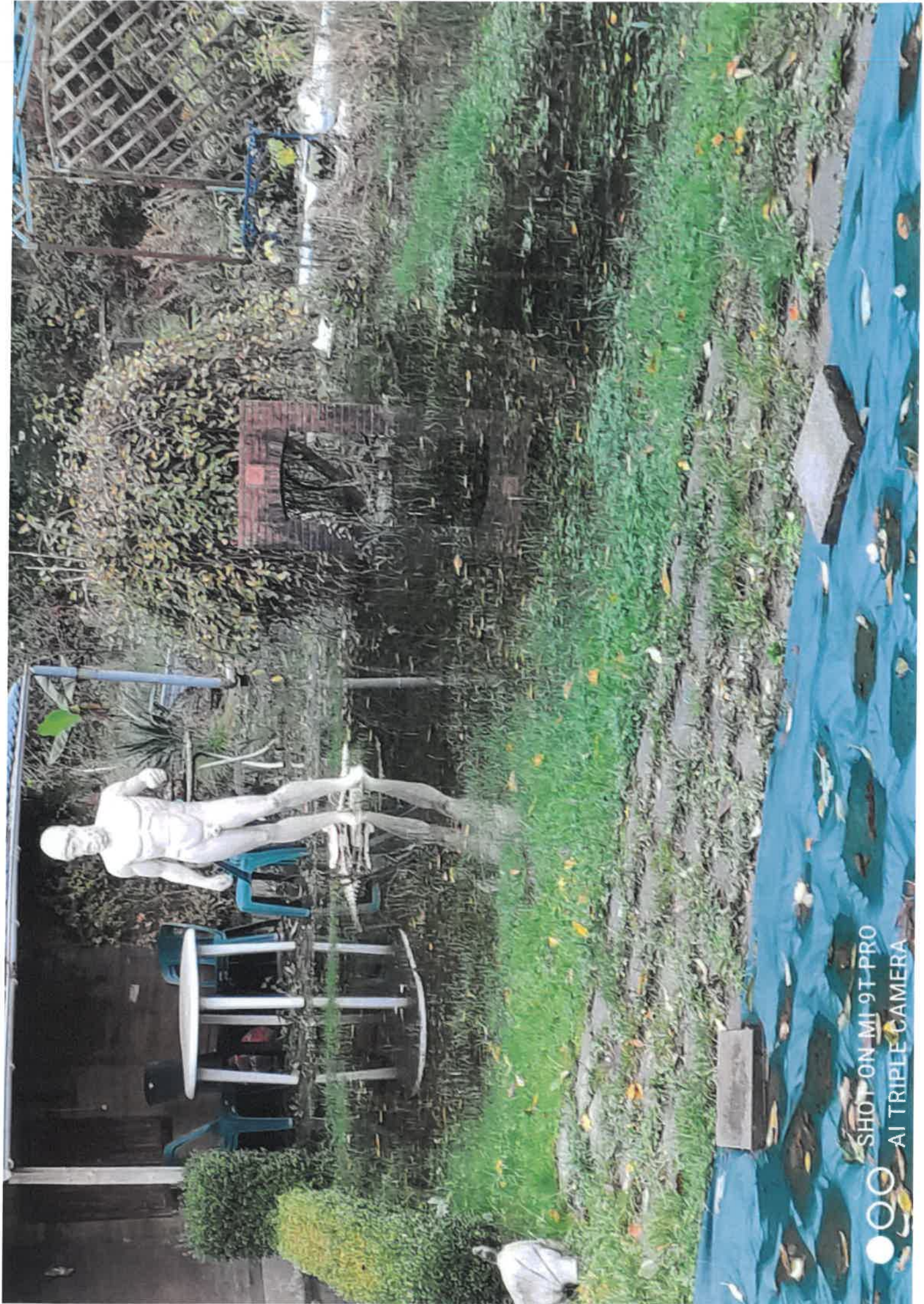
Fait à Thilay.....

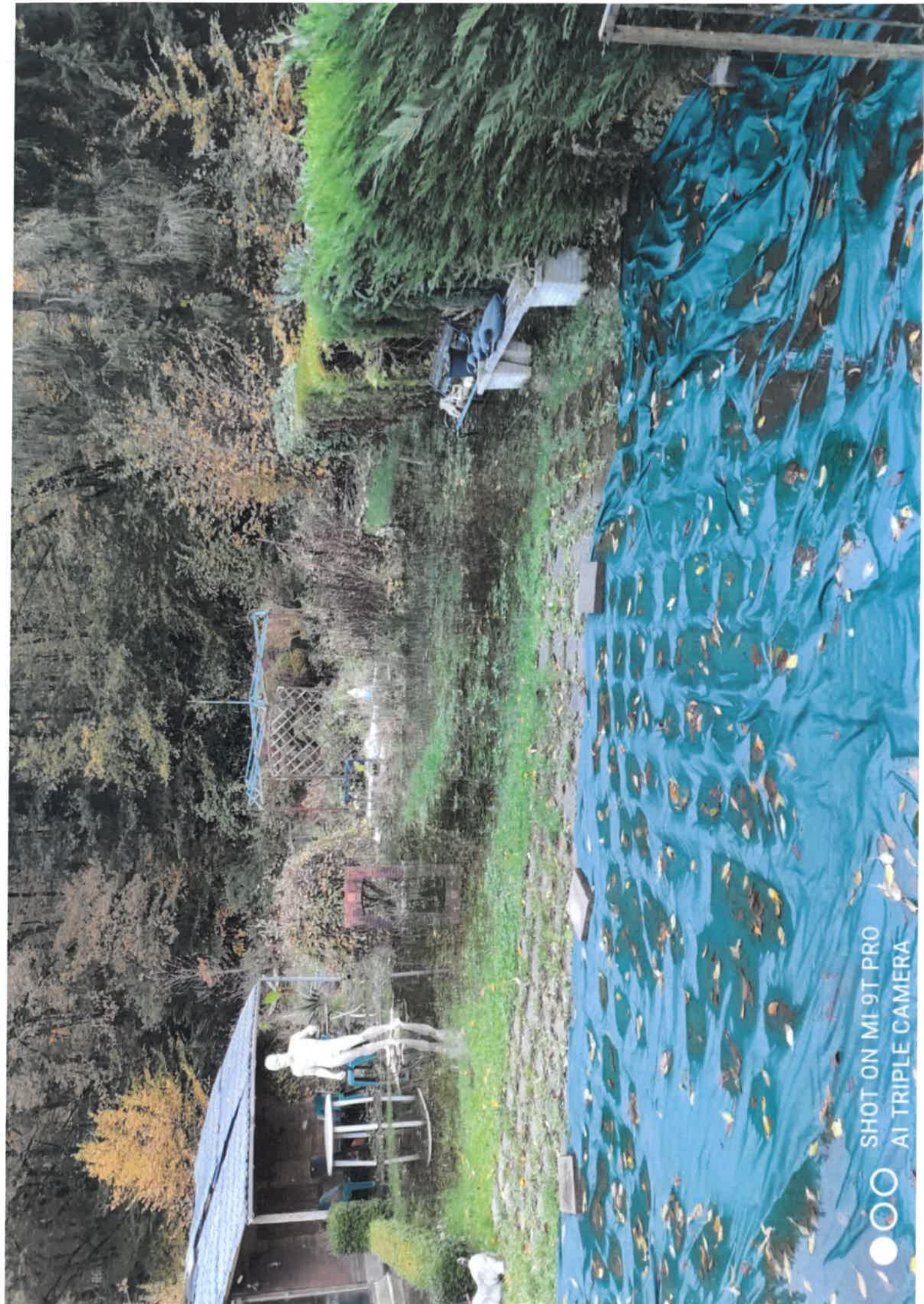
le 02/10/2020.....

Votre signature

J.F. ANNESSON, Maire







SHOT ON MI 9T PRO
AI TRIPLE CAMERA





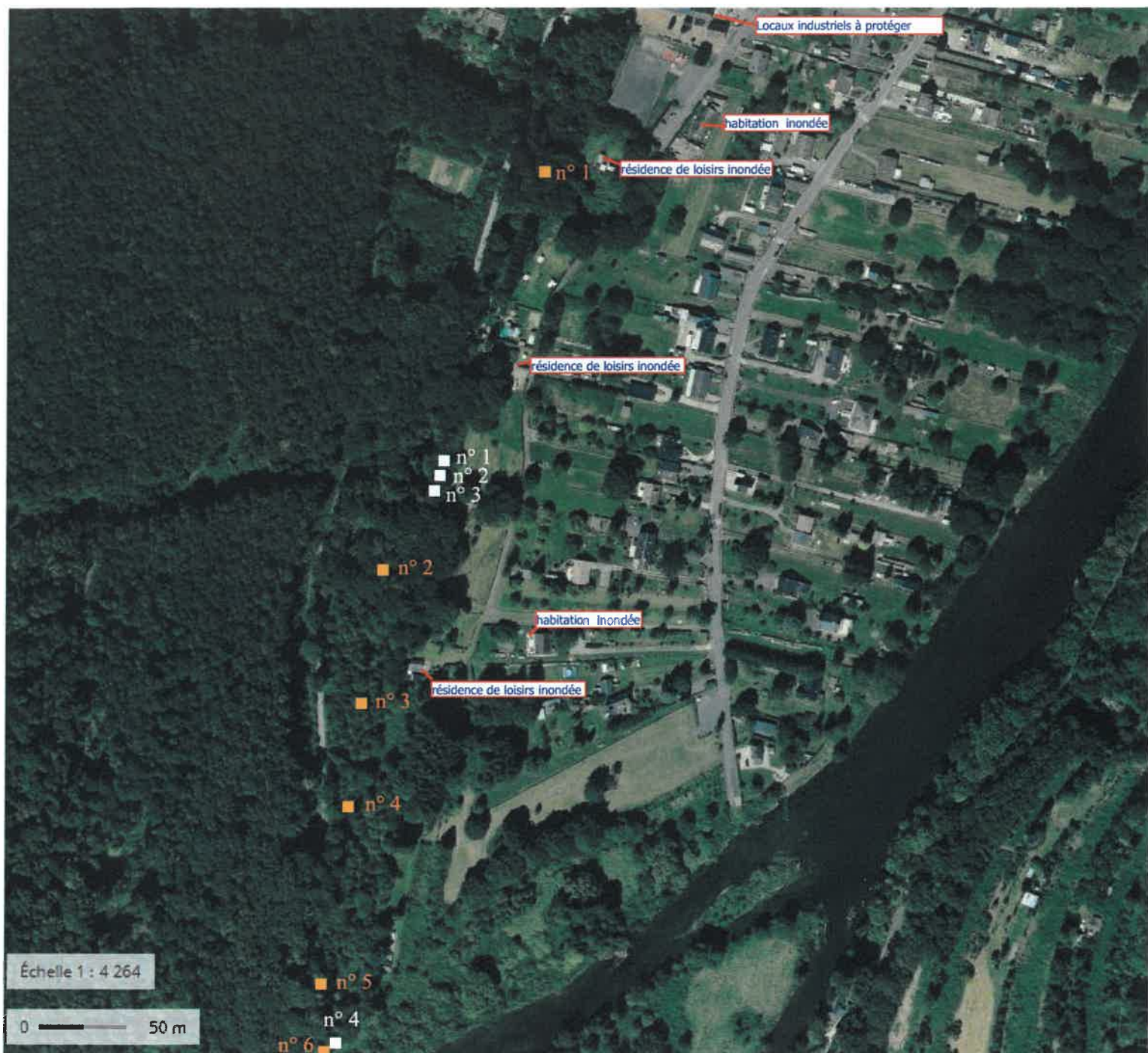
THILAY – Ru de Desnigel – Visite sur place le mercredi 23 septembre 2020
Castors – Localisation des barrages et des huttes



Légende :

- barrage
- hutte

THILAY – Ru de Desnigel – Visite sur place le mercredi 23 septembre 2020
Castors – Localisation des barrages et des huttes



Légende :

- barrage
- hutte